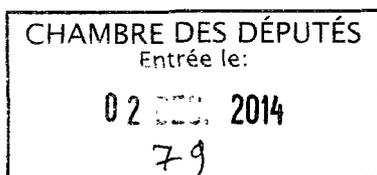




Monsieur Mars Di Bartolomeo
Président de la Chambre
des Député-e-s



Luxembourg, le 2 décembre 2014

Concerne: **Heure de questions du 2 décembre 2014**

Monsieur le Président,

Par la présente et conformément au règlement de la Chambre des Député-e-s, je me permets de poser une **question orale concernant le programme de travail de la Commission européenne à Madame la Ministre de l'Environnement**.

Frans Timmermans, le vice-président de la Commission européenne, est entre autre chargé d'alléger la législation de l'UE. Le commissaire vient d'examiner 130 projets législatifs non finalisés de la Commission précédente, afin de décider de leur abandon éventuel. Dans ce contexte, l'association de lobbying « BusinessEurope » vient de lui recommander de retirer de nombreuses initiatives législatives pouvant avoir un impact négatif sur la compétitivité des entreprises. Or, selon mes informations, le Commissaire Timmermans serait effectivement enclin à retirer plusieurs propositions essentielles dans le domaine de l'environnement et plus précisément au niveau de la qualité de l'air et de la gestion des déchets, respectivement de l'économie circulaire.

- **Quelle est la position de Madame la Ministre de l'Environnement par rapport à ces intentions politiques ?**

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

Henri KOX
Député